



N° 271

Le 27 novembre 1991

RÉÉLECTION D'UN CANADIEN AU COMITÉ CONTRE LA TORTURE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, est heureuse d'annoncer que M. Peter Thomas Burns, professeur de droit à l'Université de la Colombie-Britannique, a été réélu pour une autre période de quatre ans au Comité des Nations Unies contre la torture.

«La torture est absolument répugnante et inacceptable, a déclaré M^{me} McDougall. Le Canada appuie fermement ce comité de l'ONU, et la réélection de M. Burns témoigne de l'excellence de son travail.»

Le Comité contre la torture, composé de dix spécialistes indépendants agissant à titre personnel, est chargé de surveiller l'application de la Convention des Nations Unies contre la torture.

M. Burns a été élu lors de la troisième réunion des États signataires de la Convention des Nations Unies contre la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, tenue à Genève, le 26 novembre 1991.

La Convention définit la torture et oblige les États signataires à en faire une infraction punissable ainsi qu'à poursuivre ou à extraditer les personnes soupçonnées de s'y livrer. Les États signataires doivent soumettre des rapports au Comité tous les quatre ans.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874